

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Séance du 10 avril 2018	
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 27 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 77/2018	L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Avril 2018 Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL. Absents : Bruno PENASA, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Alain GOYARD. Madame Paulette LENORMAND est désignée secrétaire de séance

OBJET : ADS – Contrat avec l'architecte conseil.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R111-27,
Vu la délibération n° CC 209/2017 du 16 mai 2017 portant création du service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
Vu la délibération n° CC 76/2018 du 10 avril 2018 portant sur la convention avec le CAUE dans le cadre de la mise à disposition d'un architecte-conseil.

Considérant que l'assemblée générale des Maires du 20 février 2017 a convenu de s'attacher les services d'un architecte-conseil pour les assister dans leurs décisions quant aux projets de demandes d'urbanisme et notamment au regard des aspects architecturaux et de l'article R111-27 du code de l'urbanisme.
Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie propose de mettre à disposition M. Rémi CHAUDURIE, architecte habilité par le CAUE et demeurant à Barreaux, en Isère.

Le Président propose de signer le contrat avec l'architecte-conseil habilité par le CAUE de Haute-Savoie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Vice-président délégué à Urbanisme - Aménagement du territoire à signer le contrat avec l'architecte-conseil habilité par le CAUE au nom du Président,
NOTIFIE cette délibération au CAUE de Haute-Savoie et à l'architecte-conseil retenu.

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180410-CC_77_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.